

# Règlement de la Coupe de District

Le règlement en vigueur est celui de la coupe de France. La coupe étant réservée aux joueurs promotion. Les terrains doivent être tracés, les tenues identiques avec le logo du club, ainsi que le délégué.

L'arbitre obligatoire est à la charge du club qui reçoit. Le Président du District, Nicolas BROSSE (07 80 32 07 59) doit être informé de la date de la rencontre et la feuille de match doit être envoyée chez le Président du District par le club recevant.

Les 1/2 finales et les finales se dérouleront le même jour. Le club recevant cette organisation devra prévoir un repas en commun le midi. Le montant des frais de ce repas sera partagé entre les quatre clubs.

Le comité versera la somme de 60€ aux clubs participants aux 1/2 finales

Merci et bonne compétition

La Commission Administrative du District

